

Prandler, Árpád (Hongrie)

Note verbale

[Original : anglais]

L'Ambassade de Hongrie présente ses compliments au Secrétariat de l'Assemblée des États Parties de la Cour pénale internationale et a l'honneur de l'informer de ce qui suit.

Le Gouvernement hongrois accorde une grande importance aux activités de la Cour pénale internationale et estime que la qualité de ses juges est essentielle pour garantir l'efficacité de la Cour. Par conséquent, en tant que membre du groupe des États d'Europe orientale, la Hongrie soumet par la présente la candidature du juge Árpád Prandler à l'élection des membres de la Commission consultative pour l'examen des candidatures aux fonctions de juge de la Cour pénale internationale.

Le juge Prandler a été actif à la fois dans le domaine du droit international public et du droit international pénal. Il a obtenu son Doctorat en droit international et, depuis 1952, a acquis une grande expérience de professeur au sein des plus prestigieuses universités hongroises.

Le juge Prandler dispose en outre de compétences et d'une expérience établies en droit international pénal et possède de larges connaissances sur les questions relatives à la Cour pénale internationale. En effet, en 1998, il était membre de la délégation hongroise à la Commission préparatoire du Statut de Rome de la Cour pénale internationale, avant de devenir le chef de ladite délégation. En tant que juge ad litem du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie depuis 2006, il a démontré qu'il jouissait d'une haute considération morale, enrichie par ses multiples expériences professionnelles.

De plus, il possède une expérience pratique considérable dans le domaine du droit international et en particulier au sein du système des Nations Unies. Il a acquis cette expérience dans le secteur gouvernemental, ayant exercé à plusieurs reprises les fonctions de Directeur du Département de droit international du Ministère hongrois des affaires étrangères, de représentant de la Mission permanente de la Hongrie auprès de l'Organisation des Nations Unies et de membre de la délégation hongroise à l'Assemblée générale des Nations Unies. Entre 2002 et 2003, le juge Prandler a également occupé le poste de Président de la Sixième Commission à l'Assemblée générale des Nations Unies.

Une note biographique professionnelle du juge Prandler est jointe à la présente note verbale.

* * *